

BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2023/2024 Pilates – Swiss Ball – Stretching

NOM : _____ Prénom : _____ (H) (F)

Email : _____ Né(e) le : _____

ADRESSE : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. n° : _____

Ces données personnelles vous sont demandées pour la gestion de l'association et l'enregistrement de votre licence dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

SÉANCES

PILATES

Lundi à 19H30 *(sous réserve d'un nombre suffisant de participants)*

Mardi à 18H15

Mardi à 19H15

SWISS BALL

Mercredi à 18H15

Mercredi à 19H15

STRETCHING

Jeudi à 19H15 *(sous réserve du recrutement d'un coach, pourrait potentiellement être décalé au vendredi)*

TARIFS ANNUELS

Licence FFEPGV (obligatoire) avec assurance : **26,30€**

Option assurance I.A Sport : **11,85€** *(souscrire directement auprès de la MAIF – voir bulletin sur notre site)*

1 cours hebdomadaire en salle (Pilates, Swiss Ball, stretching) **199€**

Multi-Activité 2 ou 3 cours hebdomadaires (salle ou extérieure) : **299 €**

A plusieurs, dès 2 abonnements : -5% sur la totalité

Total réglé : _____ €

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION

Bulletin d'adhésion dûment rempli

Paiement (paiement unique en ligne, paiement unique par chèque, paiement unique en espèces ou règlement par chèque en plusieurs fois)

Autorisation du droit à l'image dûment remplie

Attestation de santé (disponible sur notre site) en vue de l'obtention ou le renouvellement d'une licence EPGV signée **OU** Certificat médical si vous avez répondu OUI à une des questions.

Bilan Forme et Objectifs

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'adhésion de l'Association.

Signature : _____

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts. Les documents sont consultables sur demande à Kambiz MAHMOUDI, Aurélie LENGLIN.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante: atoutforme-willems@mailo.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e).....autorise Atout Forme Pour Toutes et Tous à me photographier durant les séances ou événements organisés par l'association et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Atout Forme Pour Toutes et Tous à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des séances. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Atout Forme Pour Toutes et tous, sur les supports suivants: sites internet, réseaux sociaux, publicité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Date et signature de l'adhérent

Le _____